

CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 28/18

NOUVELLES PROCÉDURES D'APPROCHE DE NUIT À L'AÉROPORT INTERNATIONAL LESTER B. PEARSON DE TORONTO (CYYZ)

But de la circulaire

La présente circulaire a pour but d'informer les pilotes au sujet des nouvelles procédures d'approche aux instruments de nuit à l'aéroport international Lester B. Pearson de Toronto (CYYZ).

Contexte

Bien que les niveaux de trafic sont beaucoup plus faibles la nuit que le jour, il est possible que le bruit des aéronefs soit plus perceptible pour certains résidents pendant la nuit parce que le bruit ambiant dans la communauté et dans leur domicile y est plus faible habituellement. La baisse de la demande et du nombre d'aéronefs pendant la nuit permet d'utiliser des routes qui touchent moins de résidents.

Nouvelles procédures

À compter du 8 novembre 2018, NAV CANADA publiera six nouvelles procédures d'approche de nuit pour CYYZ qui permettront d'éviter les zones résidentielles. Les nouvelles procédures comprendront :

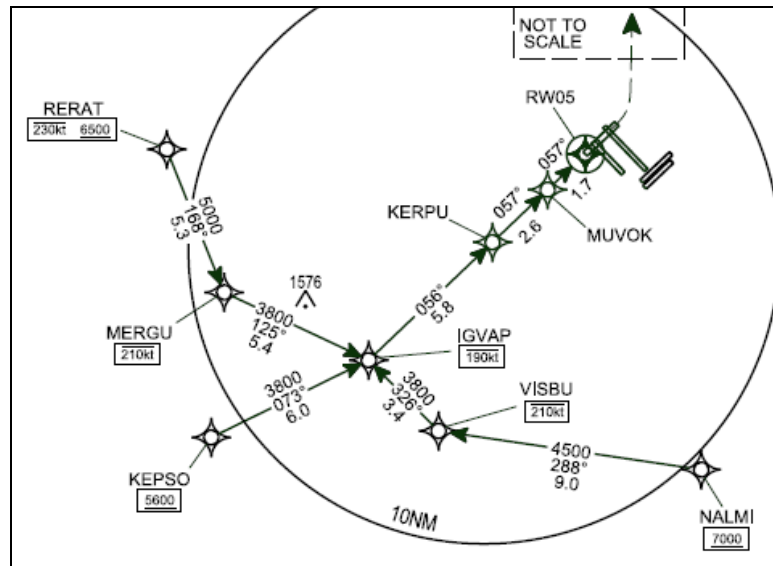
- RNAV (GNSS) X piste 05
- RNAV (GNSS) X piste 06L
- RNAV (GNSS) X piste 06R
- RNAV (GNSS) X piste 23
- RNAV (GNSS) X piste 24L
- RNAV (GNSS) X piste 24R

Plutôt que d'utiliser des transitions directes, ces procédures ont recours à des transitions vers l'approche finale dont le segment d'approche initiale peut, dans certains cas, comprendre plusieurs étapes. Les pilotes peuvent s'attendre à ce qu'on les autorise à procéder directement au point de cheminement d'approche initial, puis à obtenir l'autorisation d'effectuer l'approche ainsi que la transition appropriée.

Exemple d'autorisation :

« LIGNE AÉRIENNE GÉNÉRIQUE 123 PROCÉDEZ DIRECT RERAT. AUTORISÉ APPROCHE RNAV X PISTE 05, TRANSITION RERAT. »

Les pilotes devraient survoler le point de cheminement RERAT, puis suivre les profils latéral et vertical de la procédure d'approche aux instruments de navigation de surface (RNAV).



Exemple de segments à multiples étapes de la nouvelle approche de nuit pour la piste 05

Considérations relatives au profil vertical

La trajectoire de vol pour ces approches a été conçue de façon à réduire l'empreinte sonore générée par les aéronefs en approche au cours de la phase d'arrivée. Par conséquent, la transition des procédures d'arrivée normalisée en région terminale (STAR) n'a pas été optimisée pour le profil vertical à CYYZ. Comme l'autorisation de procéder au point de cheminement d'approche initiale (IAWP) est habituellement accordée dans la région terminale, les pilotes doivent prévoir que leur profil vertical puisse être modifié, après avoir reçu l'instruction de procéder direct, et que l'aéronef maintienne une altitude élevée. Dans certains cas, les pilotes peuvent augmenter la traînée pour maintenir le profil vertical ou demander un espacement additionnel au contrôle de la circulation aérienne (ATC) pour certains jumelages de STAR et de pistes.

Heures d'utilisation

Les nouvelles approches de nuit à CYYZ seront utilisées entre 0 h 30 et 6 h 30, heure locale. Les niveaux de trafic doivent être relativement faibles pour que ces procédures soient possibles sur le plan opérationnel; les périodes de pointe rendent ces approches plus complexes et l'on pourrait alors avoir recours au guidage radar jusqu'à l'approche finale ou à d'autres types d'approches. Si possible, elles seront utilisées plus tôt, mais leur usage sera limité à des périodes de très faible trafic pendant la nuit.

Lorsque ces approches de nuit sont utilisées, le service automatique d'information de région terminale (ATIS) de CYYZ diffusera la RNAV (GNSS) X appropriée comme étant l'approche selon les règles de vol aux instruments (IFR) primaire et l'ATC s'attendra à ce que l'aéronef ait recours à cette approche. L'on rappellera aux pilotes qui ne sont pas en mesure d'utiliser l'approche diffusée par l'ATIS qu'ils doivent indiquer au responsable des arrivées de Toronto, dès le premier contact, qu'ils ne pourront pas effectuer l'approche de l'ATIS et qu'une autre approche est nécessaire.

Une approche de nuit RNAV (GNSS) X ne sera diffusée comme étant l'approche primaire que lorsque les conditions le permettent (plafond nuageux de 1 000 pieds ou plus, visibilité de 3 milles terrestres ou plus, disponibilité prévue du GNSS, etc.).

Renseignements additionnels

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
Service à la clientèle
77, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario) K1P 5L6

Tél. : 800-876-4693
Télec : 877-663-6656
Courriel : service@navcanada.ca



James Ferrier
Directeur, Gestion de l'information aéronautique